L A L I B E R T E

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PUBLIÉ A STE-SCHOLASTIQUE, CHEF-LIEU DU DISTRICT DE TERREBONNE.

Abonnement.....$1.00 par année
" .50 " 6 mois

Strictement payable d'avance.

Toutes correspondances concernant la Rédaction ou l'Administration doivent être ainsi adressées :

LA LIBERTÉ,
Ste-Scholastique. P. Q.

STE-SCHOLASTIQUE, 23 FEVRIER 1893

COUPS DE PLUME

L'Hon. Wilfrid Prévost s'est rendu à Montréal samedi et y a subi une opération des plus délicates.

Cette opération a parfaitement réussi et nous souhaitons à notre vieil ami un prompt rétablissement.

L'*Empire*, journal conservateur, et le *Canada-Revue*, journal catholique, publient de piquantes révélations au sujet de M. le curé Angers, de Dunham.

Ce bon prêtre était en correspondance pornographique avec une veuve de Montréal et son libertinage a fini par devenir public.

Nous remarquons avec stupéfaction que l'*Empire* n'a pas été interdit pour avoir déniché et dénoncé ce scandale.

Le *Star* disait l'autre jour que les députésconservateursd'Ottawaavaient été élus pour combattre la réciprocité illimitée et le *mercierisme*,

Pauvres fanatiques, ils en ont donc encore bien peur de notre ancien chef et ils ne lui pardonneront jamais d'avoir donné à tous ses actes une orientation française.

Il est dangereux de trop aimer sa race sur cette terre d'oppresseurs.

M. Hall, ministre des finances à Québec, a écrit une lettre anodine à la Chambre de commerce de Montreal pour l'informer que le gouvernement n'avait aucunement l'intention de faire des remaniements dans l'odieuse taxe directe créée par le bonhomme de Boucherville.

On dirait que les gouvernants actuels prennent un plaisir infini à saigner et tourmenter la population, mais qu'ils en profitent car viendront des jours de grande revanche.

Le *Nord* s'élève assez fortement contre le projet de l'hon. Casgrain et il revendique pour l'administration de la justice dans les districts ruraux des droits acquis.

S'il faut absolument des réformes judiciaires, dit notre confrère, nous n'en voulons pas d'autres que la nomination d'un juge résidant au chef-lieu du district, l'institution de nouveaux termes et la création de nouveaux circuits judiciaires dans l'intérêt du colon.

Cependant pouvons-nous nous attarder à croire que le *Nord* "parlera et agira ferme à l'occasion" comme il le promet ?

La protection, dit l'*Electeur*, devait donner aux cultivateurs un marché national et élever le prix de leurs produits.

Le prix des produits de la ferme est plus bas qu'il n'a jamais été. Le blé, l'avoine, les pois, le foin, les patates, le lard, les viandes sont à plus bas prix aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a quinze ou vingt ans, et par contre les taxes sont plus que doublées si l'on tient compte du montant énorme que nous payons chaque année aux monopoleurs.

L'émigration devait cesser. Elle a plus que doublé. D'après le recensement, elle était de 1871 à 1881 de 40,000 âmes par année. Dans les dix dernières années elle a atteint une moyenne d'au-delà de 100,000.

La semaine dernière nous avons retranché vingt-cinq noms de nos listes d'abonnés et dans le mois prochain nous renouvellerons ce travail d'émondage.

Ça ne fait pas vivre un journal que d'avoir des abonnés qui doivent toujours payer, mais qui ne paient jamais.

Nous profiterons de cette occasion pour demander à nos bons amis de bien vouloir observer la règle qui dit que tout abonnement est payable d'avance.

Nous ne donnons plus de primes maintenant.

LEUR ECONOMIE

Les libéraux qui se sont fourvoyés le huit mars dernier et les conservateur qui ont salué avec espérance l'alliance bâtarde des Beaubien,des Flynn, der Pelletier, des Taillon et des de Boucherville doivent faire triste figure lorsqu'ils étudient ce qui se passe à Québec.

Les honnêtes gens qui devaient inaugurer un fameux système d'économie et entreprendre une œuvre de régénération dans l'administration de la chose publique se sont révélés dilapidateurs accomplis et financiers incapables.

Le parti conservateur n'a repris les rênes des affaires à Québec que pour taxer la population d'une manière inique.

La condition financière était dans un état précaire, disait-on, et on n'a pas cherché d'autre remède que l'impôt direct.

Pourtant, il était facile de ne pas pressurer la nation.

Abolir le conseil législatif, réduire l'indemnité parlementaire, réduire le nombre des ministres, réduire le nombre des fonctionnaires au lieu de l'augmenter comme on l'a fait, réduire les dépenses extravagantes qui se font dans tous les départements eut été chose facile, mais ça n'aurait évidemment pas fait l'affaire de cette tourbe de faméliques qui se sont attachés au flanc des vainqueurs du huit mars pour se faire caser.

Le système d'économie de nos adversaires a consisté à jeter l'argent par les fenêtres. On a dépensé plus de cinquante mille piastres en p'tits bancs. Dans l'année 1892 on a payé plus de $100,000 pour travaux d'arpentages, si la déclaration suivante de M. Flynn est vraie :

M. Lussier.—Quel est le nombre d'arpenteurs qui ont eu de l'ouvrage du gouvernement ?

M. Flynn.—Environ une douzaine.

M. Lussier.—Quel montant a été dépensé pour les arpentages ?

M. Flynn.—Le montant total de la dépense a été de $116,000 pour 1892.

M. Lussier.—Alors chacun de ces arpenteurs a donc coûté à la province plus de $10,000.00 ! C'est vraiment exorbitant. Et, avec une pareille somme, on ne nous dit pas quel est le montant d'arpents de terre de la Couronne qui ont été arpentés. Ça me paraît bien extraordinaire.

Et dire qu'on a dépensé ainsi sur toute la ligne, dans les grandes comme dans les petites choses.

Les électeurs des Deux-Montagnes devraient se demander ce que fait M. Beauchamp à Québec.

JOURDAN.

"LE BILL JUDICIAIRE"

Le projet de loi de l'Honorable Procureur Général intitulé : "Acte concernant la réorganisation des tribunaux judiciaires" a été proposé et lu une deuxième fois à l'assemblée Législative de Québec, le dix-sept février courant, puis référé au comité général de la Chambre, et finalement retiré momentanément, du moins.

Un seul député, M. N. Hackett, a cru devoir exprimer l'opinion que le Barreau des différentes sections de la Province devrait être consulté sur l'opportunité de ce projet. M. Hackett a raison ; il ne suffit pas de mûrir et de préparer, dans le silence de son cabinet, tel ou tel projet de loi, puis de le présenter devant la chambre en disant : "voilà ce qu'il faut à la Province, ce système est le plus économique, adoptons-le." Non, il faut d'abord consulter les principaux intéressés.

Dans le cas actuel, la magistrature a été consultée, mais le barreau et les justiciables des différents districts ruraux ont aussi leur mot à dire à ce sujet ; leur devoir, il me semble, est clairement défini, tracé d'avance, c'est de protester hautement contre l'adoption du projet de loi proposé, tout ministériel qu'il soit.

La décentralisation judiciaire a coûté trop de travail et de luttes pour l'anéantir *instanter* au bénéfice des grands centres et au préjudice des campagnes.

Le système judiciaire actuel peut être défectueux à certains points de vue ; une réforme peut être urgente dans certains districts ; il peut y avoir des lacunes à combler ; mais de là, à conclure au renversement complet de l'état actuel des choses, il y a loin.

Respectons des institutions qui ont subi l'épreuve du temps et fait la prospérité du pays ; respectons le principe de la decentralisation judiciaire, tel qu'établi en 1857, amendé et modifié suivant les besoins du moment, par les hommes réputés les plus sages et les plus éminents de la Province.

Une réforme judiciaire s'impose après les progrès qu'a faits notre pays ; nous dit l'honorable Casgrain : nous nous accordons sur ce point.....

Mais nous ne voulons point de celle proposée ; voilà la difficulté. Nous voulons une réforme qui rencontre les fins de la justice : nous ne voulons pas d'un remède dont les effets seront pires que le mal existant.

Pas de charlatanisme, allons droit au but ! Le bill Casgrain a, sans doute, ses avantages pour certains districts judiciaires, mais pour nous de Terrebonne, il ne peut qu'être défavorable à l'administration de la justice tant civile que criminelle dans notre district et nous ne sommes pas les seuls qui en souffrirons.....

On vise à l'économie ; c'est un principe excellent en lui-même, mais l'économie en matière politique ne doit pas provoquer la banqueroute privée, amener la ruine des justiciables.

Le projet de loi comporte que pour l'administration de la justice criminelle, la province comprendra six divisions; Montréal, Québec, Ottawa, Trois-Rivières, St-François et Rimouski; donc, pour nous de Terrebonne, il nous faudra nous rendre à la bonne ville de Montréal, la métropole de Dame Justice ; à trente-six milles plus loin que le chef-lieu du district actuel. Et les pauvres colons du Nord qui se plaignent déjà de la distance pour venir à Ste-Scholastique ! Mais que sera-t-ce donc quand il leur faudra parcourir une distance additionnelle de soixante-douze milles aller et retour ?

Est-ce là un système économique ou ruineux pour les justiciables ?

La Couronne trouve que les frais d'assignation de ses témoins et leur taxe lui coûtent cher, mais quand la cour criminelle siègera à Montréal, il lui faudra payer le double.

Est-ce là un système économique ou ruineux pour la Province ?

Le système actuel ne nous accorde que deux termes criminels chaque année dans ce district,chaque terme coûtant environ quinze cents piastres de dépenses au gouvernement. Combien la Couronne paiera-t-elle quand la cour criminelle siègera à Montréal et ailleurs dans les cinq autres divisions de la Circonscision à la Saint-Sylvestre ?

Des sommes fabuleuses.

Un justiciable a déjà indiqué dans un journal *Le Nord* la réforme nécessaire au district de Terrebonne et je concours entièrement dans les judicieuses remarques qu'il a faites à ce sujet.

Qu'on abolisse un des deux termes de la Cour du Banc de la Reine, juridiction criminelle, si on le juge à propos : mais qu'on nous donne un juge résidant au chef-lieu du district, des termes de la Cour Supérieure et de la Cour de Circuit tous les mois ou tous les deux mois, et de nouvelles cours de Circuit dans les cantons nouveaux ouverts à la colonisation.....

Voilà la réforme que nous demandons. Ainsi on fera de l'économie, sinon en politique du moins en justice ; et le barreau et les justiciables en seront satisfaits. De plus, Québec aura le mérite de ne pas copier Ontario.

Ce qui fait le bien de l'un fait souvent le mal de l'autre. Laissons à Ontario le système judiciaire qui lui va et donnons à Québec celui qui lui convient.

UN ÉTUDIANT.

L'indemnité Parlementaire

On vient de prendre un nouveau vote à Québec sur la question de réduction de l'indemnité parlementaire et la motion de M.Fitzpatrick,proposée à cet effet, a été rejetée sur la division suivante :

Pour.—Messrs. Hall, Hackett, King, Desjardins, Cartier, Tessier, (Portneuf,) Tessier (Rimouski,) Marchand, Stephens, Augé, Fitzpatrick, Savaria, Ste Marie, Gladu, Caron et Parent—16.

Contre.—Messrs. Taillon, Beaubien, Flynn, Pelletier, Casgrain, Nantel, Duplessis, Marion,Carbray, McDonald, England, Spencer, Normand, BEAUCHAMP, Grenier, Tétrault, Magnan, Chateauvert, Baker, Tellier, Panneton, Simpson, Kennedy, Chicoyne, Poirier, Doyon, Allard, Lacouture, Mercier, Pinaud, Martineau, Bédard,Rioux, Greig, Petit, Girard (Lake St John,) Bernatchez, Dechêne, Turgeon, Gosselin, Laliberté et Morin—42,

C'est la deuxième fois que M. Beauchamp, durant la présente session,vote contre la proposition de réduire l'indemnité parlementaire.

Notre député n'aurait peut-être pas d'objection à ce qu'on rogne les dépenses quelque part mais il ne veut pas qu'on touche à l'arche sainte de ses émoluments.

LES MEDECINS

Représentation dramatique au collège Ste-Marie

Je croyais que les soixante mille piastres de bénéfice net réalisé par les Jésuites sur la pension de leurs élèves constituaient un revenu royal capable de permettre à ces bons messieurs d'être plus délicats dans le choix des amusements qu'ils offrent de temps à autre au public Montréalais, moyennant finance.

La longue réclame faite avec l'annonce dans nos journaux "Les Médecins" a fait tomber dru les précieuses monnaies blanches dans l'escarcelle des *bons pères*, c'est dire que l'immense salle au sous-sol de l'église du Gésu était comble.

Lundi gras de quatre-vingt-treize fera époque dans les annales du Collège Ste Marie.

On a ri, pour ainsi dire, à jet continu, dit l'*Etendard*. Oui, en effet, le parterre s'est amusé, beaucoup amusé, aux dépens des médecins, représentés par cinq des meilleurs élèves de l'établissement, affublés de bonnets ridicules, impossibles, des bonnets de bouffon. Les jésuites ont parfaitement réussi à ridiculiser un sacerdoce honoré de la sanction d'un oracle divin :

"Honora medicum propter necessitatem etenim illum creavit Altissimus." (Eccl.-38-1.)

Au collège Ste-Marie on pense et on agit autrement.

Retranchés derrière le nom de Molière, le plus grand nom du monde littéraire et dramatique de tous les pays et de tous les temps, les Jésuites viennent de livrer perfidement un assaut terrible au respect dû aux membres d'une profession qui n'a que le dévouement pour devise.

Fi donc du texte sacré qui constate la nécessité du médecin et qui nous dit que l'homme désigné pour satisfaire à cette nécessité n'est point une personne quelconque, mais le seul médecin, *medicum propter necessitatem*. Le médecin est par là même déclaré le dispensateur compétent des moyens que la Providence met à sa disposition dans la fin qu'Elle a Elle-même déterminée : *Altissimus creavit de terrâ medicamenta, et vir prudens non abhorrebit illa*, (Eccles. 38-4.) L'expression *vir prudens* est ici l'équivalent de médecin, l'homme prudent appelé pour faire un sage et judicieux emploi des médicaments que le Très-Haut a créés. Conséquemment le médecin est un des hommes les plus nécessaires de la Société, un homme social par excellence. Le peuple, les honnêtes gens, les malades surtout le voient d'un œil plus favorable que messieurs les Jésuites sur la grande scène du monde.

Le médecin reçoit l'homme à son entrée dans la vie, l'accompagne et lui sert de guide sur la route difficile du temps et ne le quitte qu'à la mort.

Mission sublime que celle du médecin en présence de la société ; du berceau à la tombe, du temps à l'éternité.

Le médecin n'est pas cet âne bâté, égoïste, faisant payer ses services d'avance comme nous l'ont fait représenter les Jésuites par leurs élèves, le treize au soir.

Farce ignoble !

Les mots se pressent sous ma plume pour qualifier une agression aussi humiliante, aussi impertinente.

Pour égayer le parterre, les Jésuites ont sciemment foulé à leurs pieds tout sentiment de convenance à notre égard ; et la séance qu'ils viennent de donner laissera dans l'esprit et de leurs nombreux élèves et du public de Montréal une impression tout à fait défavorable à notre profession.

Pourquoi inaugurer ainsi une guerre perfide contre une classe d'hommes honorables, éclairés, dévoués et qui n'ont jamais jalousé les succès éblouissants de la caisse des excellents *pères* de la rue Bleury ! Car l'éclat de la renommée et les jouissances de la fortune sont pour un très petit nombre d'entre nous. Et faut-il l'avouer à notre honte, que nous ne faisons point sur nos malades des profits comparables, même d'une manière très éloignée, à ceux faits par ces bons messieurs sur leurs élèves ?

Avec la meilleure volonté du monde nous ne saurons jamais y parvenir.

C'est une vérité constatée et incontestable. L'obstacle le plus grand à notre succès financier est notre dévouement. Car le dévouement est une des qualités les plus essentielles du médecin. Il faut que l'homme de l'art donne à ses malades son temps, ses soins, son travail, son repos même ; il leur doit l'application quotidienne de toutes ses facultés physiques, intellectuelles et morales.

La vie du médecin, n'en déplaise à nos révérends détracteurs, est une vie toute de dévouement et de sacrifices, lui commandant de ne voir dans l'homme qui souffre qu'un malade à soulager et de ne répondre à la confiance de ce malade, quelqu'il soit, que par le dévouement le plus sincère et le plus absolu.

Plaisirs, jouissances, amusements, avantage personnel, commodités,repos, études, travaux, santé, réputation,tout doit être subordonné au but indiqué au médecin par sa mission. Le médecin ne s'appartient pas ; il est l'homme public entièrement dévoué au service de tout homme qui souffre, quelqu'il puisse être, pauvre, riche, ami, ennemi, faible, puissant, ignorant, savant. Esclave du devoir il se prive du repos nécessaire pour réparer ses forces et soulager ses membres endoloris. "*Lasso* " *non datur requies*, dit Cruveilhier. " Au milieu de la nuit, on vient l'appeler pour un malade qui se meurt, " c'est un pauvre en proie à d'immenses douleurs ; il est privé de toute " consolation et de toute assistance " humaine, il n'en attend que du médecin et du prêtre, ses derniers et " constants amis. Mais le temps est " affreux, les ténèbres sont profondes, " le froid rigoureux ; il pleut, il neige, " il grêle, il tonne, le chemin est mauvais, impraticable. N'importe,homme " de dévouement et de la charité, " debout vite, il faut marcher ; vous " ne pouvez pas dire : j'irai demain, " car peut-être n'y aura-il plus de " demain pour ce malade. Le devoir " le plus sévère et le plus inexorable " vous commande donc de lui porter " sans délai le secours de votre consolant ministère. Et malheur à vous si " vous le refusez, vous êtes infidèle à " votre mandat, vous prévariquez et " vous trahissez le devoir le plus sacré " de votre sainte et sublime profession."

Et dans ces circonstances souvent répétées, le généreux médecin ne songe jamais à se faire payer d'avance. Il appartenait aux Jésuites de lancer cette insinuation perfide.

Est-il défendu au médecin d'éprouver un sentiment de légitime satisfaction quand il lui arrive de palper une pièce de monnaie présentée par un patient ? Le médecin qui paye tribut à César doit mépriser souverainement l'insinuation malveillante des Jésuites qui, eux, malgré leurs millions, refusent de payer tribut.

Pourquoi donc cette mise en scène d'hostilité jésuitique contre nous ?

Mystère !

Aussi, quelle humiliation outrageante pour le médecin quand, après avoir dépensé tant de dévouement, d'abnégation, de peines, de fatigues et de sacrifices de tous les genres au profit des autres et de toute l'humanité, il se voit tout à coup couvert de ridicule par des religieux instruits qui n'ignorent pas et qui ne seraient pas excusables d'ignorer l'oracle divin ; *Honora medicum propter necessitatem etenim illum creavit Altissimus.* Allez maintenant, généreux confrères de la Métropole du Canada, allez prodiguer gratuitement vos soins dans les hôpitaux, dans ces rebutants asiles de toutes les misères de l'humanité, dans ces vastes et tristes musées pathologiques où sont rassemblées toutes les infirmités humaines ; empressez vous à dépenser votre vie dans ces réceptables immondes, dépêchez-vous, vite : le ridicule et le sarcasme le plus mordants vous attendent comme récompense sous les auspices des bons Jésuites qui feignent d'ignorer votre dévouement et de vos misères.

Ces messieurs accoutument vos enfants à vous mépriser !

Pourquoi cette aggression inattendue ?

Il y a deux cents ans passés, il n'y avait en France que deux puissances : Molière et le roi. Comment Molière devint unpouvoir, l'histoire nous le dit. Il servit à Louis XIV à achever l'œuvre du fameux Richelieu, la soumission de la noblesse. Le puissant cardinal avait délivré la royauté des têtes les plus élevées, mais il y en avait un assez grand nombre pour offusquer encore le bon roi. Ne pouvant les atteindre par la hache, la guillotine, il s'estima heureux de les atteindre par le ridicule. Molière devint l'exécuteur des petites œuvres du roi ; il frappa impunément et au grand plaisir de Louis, sur les petits marquis, sur les petits barons, les chevaliers, les élus, les femmes d'élus; il frappa à droite et à gauche, il les fouetta jusqu'au sang, Louis l'encourageant et riant aux éclats, faisant semblant d'en être fâché quelquefois, et lui ordonnant tout bas de continuer.

Est-ce que la grande influence des médecins exercée sur la société par leurs lumières et leurs sciences, par leur dévouement et leurs sacrifices porterait ombrage à messieurs les Jésuites ?

En faisant des ruines autour de l'élément religieux avec l'aide de Molière espèrent-ils porter secours au prestige de celui-ci, prestige gravement compromis, l'année dernière surtout, par des attentats horribles à la morale et contre l'inviolabilité du sanctuaire conjugal ?

Quoiqu'il en soit, je termine en disant avec le docteur Monfalcon : "Que " toutes les vertus sont renfermées " dans l'exercice des fonctions du mé- " decin chrétien. Son ministère com- " mande le respect des hommes et l'ad- " miration des sages. Cesser d'être à " soi et se dévouer à jamais au service " de l'humanité, ne se permettre aucun " délassement, aucune occupation " étrangère à l'art de guérir ; supporter les injustices, l'ingratitude et les " caprices des hommes ; mépriser le " soin de sa vie dans le temps des calamités publiques ; posséder en tout " et en tout lieu son courage, un calme, une patience inépuisables, et " faire enfin une entière abnégation de " soi-même pour pratiquer la charité " envers tout le monde et surtout à " l'égard des pauvres : tel doit être le " dévouement du médecin."

Honora medicum propter necessitatem, etenim illum creavit Altissimus.

Medicus homo providens est, non asinus.

DR LEONARD A. FORTIER.

A PROPOS DE SALAIRES

Le Massachusetts est un état important de la république américaine ; sa population est intelligente, éclairée, a le génie des affaires et dépasse quelque peu en nombre celle de la Province de Québec.

Le Massachusetts ne paie à son gouverneur qu'un salaire de $4,000 par année, tandis que notre province paie à son lieutenant-gouverneur des émoluments de $10,000, bon an mal an, sans compter l'entretien de Spencerwood, d'individus galonnés, et de serviteurs, les petits voyages, les *extras*, etc.

En somme notre chef d'exécutif nous coûte en chiffres ronds $20,000 par douze mois.

C'est vraiment trop cher pour une province qu'on dit sur la pente de la banqueroute.

D'ailleurs, pourquoi payer des rentes si corsées quand le Massachusetts qui est beaucoup plus riche qu'on l'est ici paie un salaire si modeste à son gouverneur.

Dans notre pauvre pays où la population a été habituée à l'exploitation, on aime cela suer et travailler comme des mercenaires pour verser d'onéreux tributs a des fainéants, mais ces goûts d'automate finiront par disparaître.

JOURDAN.

Chiffres éloquents

Quelques chiffres extraits de deux journaux conservateurs aux dates respectives du 9 mars 1878 et du 20 février 1893 sont tristement éloquents.

Au 9 mars 1878 on cotait divers produits agricoles comme suit :

Blé,	par minot	$1.40	à $1.50
Pois,	" "	80	à 1.00
Avoine	" "	35	à 40
Blé d'Inde	" "	70	à 80

Aujourd'hui, ces mêmes produits sont cotés comme suit :

Blé,	par minot	82 c.	à 84 c.
"	" "	75	à 77
Pois	" "	71	à 72
Avoine	" "	31½	à 32½
Blé d'Inde	" "	65	à 75

Chronologie de l'amour :

A quinze ans, on rêve ;
A vingt ans, on chante ;
A trente ans, on cause ;
A quarante, on professe ;
A cinquante, on se recueille ;
A soixante, on raconte ses campagnes...

MME DE GIRARDIN.

Une belle femme est le paradis des yeux, l'enfer de l'âme et le purgatoire de la bourse.

MME DU CHATELET.

Le remède "English Spavin Liniment" fait disparaître les bosses dures ou tendres, les dartres, les éparvins, les courbes, les esquilles, le "ring bones", les entorses la toux, le "sweeney" et les maux de gorge chez les chevaux. Une seule bouteille vous sauvera $50. Recommandé par tous les pharmaciens.

FEU WILLIAM VERMETTE

La mort vient de ravir à une famille un époux et un père bien-aimé et à la société, un citoyen respectable et respecté de Ste-Scholastique.

Après huit jours d'une maladie soufferte avec courage et résignation M. William Vermette s'est éteint à l'âge de cinquante-huit ans.

Encore dans toute la force de l'âge entouré de mille affections, il a accepté cependant la mort avec une touchante résignation,conservantjusqu'au dernier moment pleine et entière connaissance.

Feu M. Vermette était un homme de principe, un citoyen de premier ordre ; affable et sympathique avec tous il avait su gagner l'estime de ses concitoyens. Comme père de famille, il faisait la joie et le bonheur des siens.

Les funérailles ont eu lieu mardi avant-midi, au milieu d'un grand concours de parents et amis.

Le service divin a été célébré par le Révérend Père O. Vanier, C. S. C. du collège St-Laurent.

Le chœur de Ste-Scholastique a exécuté avec succès la messe de requiem harmonisée.

Le deuil était conduit par M Charles Vermette, étudiant en droit, de Montréal, fils du défunt, et les membres de la famille.

Les porteurs étaient MM. Dr. Léon Vermette de Montréal, Hubert Vermette, père, Octave Vermette, père, Paul Vermette, de Ste-Scholastique, tous quatre frères du défunt, et MM. Octave Vermette fils, et Hubert Vermette fils, neveux du défunt.

En cette douloureuse circonstance, nous offrons à la famille l'expression de nos plus sympathiques condoléances.

Requiescat in pace.

UN AMI.

Ste-Scholastique, 21 février 1893.

MA VOISINE

Ma noire destinée, ou plutôt le gouvernement, m'avait envoyé l'année dernière dans une affreuse petite ville de province, dont je ne crois pas nécessaire de dire le nom, pour rédiger un rapport volumineux sur les causes de la dépopulation de la Haute-Marne. Le jour, mon travail m'occupait beaucoup : je compulsais des dossiers, je recevais des pièces, j'interrogeais les autorités administratives et les principaux économistes de la région, bref, je n'avais guère le temps de m'ennuyer, mais le soir ! Oh ces soirées de provinces ! Mon unique distraction était de graisser des cartes dans un café enfumé en compagnie d'êtres léthargiques. J'en eus vite assez, vous comprenez, et cherchai d'autres distractions.

Une amourette s'imposait ! Précisément j'avais une voisine ; je ne l'avais jamais vue, mais je l'avais souvent entendu, tous les soirs, elle faisait résonner le piano de ses doigts effilés (pouvait-ils être autrement ?) en chantant d'une voix qui m'allait au fond du cœur. Accoudé à mon balcon, j'écoutais, les regards perdus vers les étoiles. Et je rêvais. Quelle était cette belle inconnue qui versait dans mon être l'extase et la mélancolie ? Je me l'imaginais belle ; blonde, avec des yeux bleus, la figure pâle et délicate.

De longs cheveux dorés épars sur les épaules, la taille mince et longue. Oui certes, il n'y avait pas à le nier, tel était son portrait exact. Aussi l'aimais-je follement ; je l'aimais à en oublier mon rapport, à en devenir poète : je composai même en son honneur une pièce de vers intitulée : A une belle inconnue, qui, publiée dans un journal local, me valut l'honneur d'être nommé membre correspondant d'une Société de Muses.

Mais que m'importait cette Société ! C'était la sienne qu'il me fallait ! La voir devint mon but unique ; la voir et lui dire mon amour. Hélas ! j'avais beau épier à ma fenêtre, guettant son apparition : du nid enchanté où elle se blotissait, ne sortait jamais qu'une femme laide et âgée, une femme à moitié bossue, à tournure de gouvernante et vêtue de nippes demodées.

Cette vieille duègne me faisait l'effet d'une geôlière : je n'osais l'approcher. C'était pourtant à elle qu'il fallait m'adresser pour pénétrer dans le sanctuaire de la blonde madone à la voix de sirène. Mais comment me recevra-t-elle ? A la fin, cependant, l'amour l'emporta sur toute hésitation. Que n'aurai-je fait pour contempler l'inconnue bien aimée ! On m'eût dit : Jette-toi dans une cage à lions que je l'eusse fait immédiatement. Dans l'occurrence, il ne s'agissait pas de se jeter dans une cage à lions, il ne s'agissait que de parler à une vieille femme, et armé d'un louis, je poussai l'audace jusqu'à l'aborder.—Madame, lui dis-je, tremblant d'émotion.—Monsieur...—Voici un louis, mais rendez-moi un service.—J'accepte le louis et suis toute prête à vous rendre un service.—Je suis amoureux.—Pauvre jeune homme, comme vous devez souffrir !—Je suis amoureux de la jeune personne, de la suave créature qui loge chez vous.—Monsieur, vous n'êtes par seulement amoureux, vous êtes fou ! Je ne sais ce que vous voulez dire, personne ne loge chez moi ; je suis seule chez moi.—Comment, et cette jeune fille qui tous les soirs m'enchante par sa voix et sa musique ?

—Très flattée monsieur, cette jeune fille c'est moi !

—C'est vous ?—C'est moi-même en personne : je suis professeur de chant et de piano, lauréate du conservatoire d'Amiens, en 1851, artiste lyrique en retraite et si vous le désirez...

C'est vous, c'est vous !—Je ne vou-